



ARGOS AVOCATS CONSEILLE TALIS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'EUROCAVE PAR FALCON PRIVATE HOLDINGS

Paris, le 5 mai 2021

Argos Avocats - **Magali Carosso** (associé) et **Julien Sanciet** (associé) - a conseillé Talis SA (« Talis »), holding industriel Français diversifié, dans le cadre de la vente à Falcon Private Holdings LLC (« Falcon »), société d'investissement privée de Messieurs Jamshid Keynejad et Barry Siadat, d'une participation majoritaire dans le groupe EuroCave qu'elle détenait depuis 1997.

Le groupe Talis conserve une participation minoritaire significative dans le groupe EuroCave à l'issue de cette opération et continuera à soutenir activement le groupe EuroCave.

EuroCave, le pionnier français des armoires à vin haut de gamme fondé en 1976, conçoit et fabrique en France des produits de conservation et de stockage de vin. EuroCave réalise un chiffre d'affaires d'environ 30 millions d'euros, principalement en Amérique du Nord et en Europe, et se développe en Asie.

Pour Talis, Kepler à également agi en tant que conseil financier et Benichou & Rontchevsky en tant que conseil fiscal.

Pour Falcon, les équipes Jeantet ont agi en tant que conseils sur les aspects juridiques et de financement, Morgan Lewis est intervenu sur les aspects internationaux, EY sur les aspects financiers et fiscaux et Kepler sur le financement de la dette.

Contact :

Magali Carosso

Email : mcarosso@argosavocats.com

Tél : +33(0)7.61.25.44.15